

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
du Pays de Weppes

du 24 juin 2013

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-
Weppes

Le 24 juin deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire aux Merlettes à LE MAISNIL, après convocation légale faite le 19 juin, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

Etaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, GLORIAN, LEMAHIEU, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HUCHETTE, LEDOUX, LEBLEU, LECLERCQ, VANDRIESSCHE, VASSEUR WOLFCARIUS.

Absents excusés : MM. CAPPELLE, DUFRENOY, HOURIEZ, LESAFFRE.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 19
de votants : 17

=====

Autorisation de signature d'une convention pour les travaux réalisés par la commune d'Aubers rue du Bourg et chemin du Roselier

La Commune d'Aubers est compétente, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, en matière d'organisation des stationnements et de libre circulation, et est ainsi en charge de la réalisation des accès piétons et des parcs de stationnement. Elle demeure également compétente sur les emprises des places publiques.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a, par délibération en date du 26 avril 2011, approuvé la réalisation de travaux d'aménagement des abords de la Mairie. Ces travaux affectent les emprises routières rue du Bourg et chemin du Roselier, relevant de la compétence de la Communauté de Communes de Weppes.

La Commune d'Aubers demande l'autorisation de la Communauté de Communes de Weppes pour occuper le domaine public routier mis à sa disposition afin de procéder aux travaux. Elle demande également une participation de la Communauté de Communes sur les travaux qui seront réalisés sur les voiries de compétence intercommunale impactées par le projet de la Commune (estimés à 15 000 € HT).

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur ces demandes de la Commune d'Aubers.

Après délibération et vote, le Conseil Communautaire :

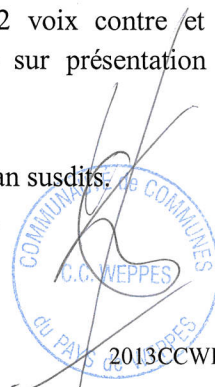
- Autorise Monsieur le Président à signer la dite convention par 6 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions,
- Fixe à 5 000 € HT maximum la participation de la Communauté de Communes de Weppes par 5 voix pour, 2 voix contre et 10 abstentions. Cette participation sera versée sur présentation de justificatifs des dépenses engagées.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL



2013CCWD33

35